

JEUX DU CANADA WINNIPEG ÉTÉ 2017

CRITÈRES DE SÉLECTION DES NAGEURS ET ENTRAÎNEURS

	Rencontres de sélections	Lieux et dates	Éligibilité
Nageurs bassin et eau libre	Championnat provincial « AAA »	Piscine du parc Olympique 31 mars au 2 avril 2017	Nageurs génériques : <u>Hommes</u> : nés en 2001 ou après <u>Femmes</u> : nés en 2002 ou après
Paranageurs	Coupe du Québec Printemps	Complexe Claude-Robillard 9 au 12 mars 2017	Paranageurs : <u>Hommes et femmes</u> : 13-25 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2017 (nés de 1992 à 2004)
	Championnats Can-Am	Windsor, Ontario 31 mars au 2 avril 2017	
Nageurs OSQ	Coupe du Québec Printemps	Complexe Claude-Robillard 9 au 12 mars 2017	Nageurs OSQ: <u>Hommes et Femmes</u> : 13-25 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2017 (nés de 1992 à 2004)

Sélection automatique :

Nageurs Génériques

- Une sélection de 12 athlètes par sexe, pour un total de 24 athlètes, sera retenue. La charte des performances FINA **la plus récente publiée** en bassin de 50 mètres sera utilisée.
- Le nageur doit obligatoirement participer à la rencontre de sélection pour être admissible à la composition de l'équipe.
- Seules les performances des épreuves individuelles lors des sessions de finales et/ou lors de l'épreuve finale par le temps seront retenues. Noter qu'en tout temps au cours de la sélection des nageurs et des entraîneurs, seules les 10 meilleures performances de l'épreuve finale par le temps du 800 m libre femme et les 10 meilleures performances du 1500 m libre homme des nageurs éligibles pour les Jeux du Canada seront considérées.
- Seront automatiquement sélectionnées, les meilleures performances des athlètes sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée** selon les différents groupes d'épreuves tout en respectant les règles citées dans le présent document (voir page suivante). Advenant une égalité au pointage sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée**, les fractions du pointage jusqu'au centième départageront la place disponible. Si l'égalité subsiste encore, il y aura un « bris d'égalité » entre les deux nageurs.

RÈGLES PAR GROUPE D'ÉPREUVES

- Épreuves #1 50 m libre - 100 m libre
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée** **indépendamment de l'épreuve.**
- Épreuves #2 200 m libre – 400m libre
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée** **indépendamment de l'épreuve.**
- Épreuves #3 100 m libre – 200m libre
La meilleure performance par sexe suivant les groupes #1 et #2 sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée** **indépendamment de l'épreuve.**
- Épreuves #4 800 m libre (F) - 1500 m libre (H)
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
* L'épreuve du 800/1500 libre sera finale par le temps lors de la session des finales.
- Épreuve #5 100 m dos
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #6 200 dos
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #7 100 m brasse
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #8 200 m brasse
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #9 100 m papillon
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #10 200 m papillon
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #11 200 m quatre nages
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**
- Épreuve #12 400 m quatre nages
La meilleure performance par sexe sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée.**

- Après la sélection automatique, l'équipe sera complétée selon les meilleurs pointages de toutes les épreuves individuelles confondues d'un nageur lors des finales et/ou de l'épreuve finale par le temps en se référant à la charte des performances FINA **la plus récente publiée** en bassin de 50 mètres femme et homme et ce, jusqu'à un maximum de deux nageurs par épreuve individuelle pour ainsi compléter l'équipe de 12 hommes et 12 femmes.
- Après cette sélection, l'équipe sera complétée en fonction d'obtenir la meilleure équipe possible par le directeur performances – relève et développement à sa discrétion.
- Tout en respectant les règles de sélection, il y aura une identification de deux substituts par sexe afin de compléter l'équipe GÉNÉRIQUE et d'un substitut par sexe pour la représentation des OSQ et paranageurs. Ces substituts seront appelés à se joindre à l'équipe en cas de désistement de l'un des membres de l'équipe et ce avant la date limite d'inscription aux Jeux du Canada, soit le **xx** juillet 2017. Après cette date, seul un billet du médecin pourra exclure un membre de l'équipe et que celui-ci soit remplacé par un substitut. Les substituts participeront au camp final du **xx** juillet 2017 seulement si leur place est requise suite à un désistement.

Nageurs avec déficience intellectuelle (OSC)

Les 2 athlètes féminins et les 2 athlètes masculins ayant cumulé le plus de points lors du classement total des épreuves du programme lors de la rencontre de sélection, selon le système suivant :

1e position = 6 points

2e position = 4 points

3e position = 3 points

4e position = 2 points

5e position = 1 point

En cas d'égalité, le nombre de premières positions déterminera le gagnant. Si l'égalité persiste quant au nombre de premières positions, le nombre de deuxièmes positions sera alors retenu, et ainsi de suite, si l'égalité persiste toujours.

Un nageur disqualifié lors d'une épreuve n'obtient pas de points.

La sélection se fera uniquement lors de la Coupe du Québec du printemps.

Nageurs ayant un handicap (paranageurs)

Le classement des nageurs ayant une déficience (classes S1 – S14) dans chaque épreuve se fera selon les points de la charte la plus récente de points de performances en grand bassin de Natation Canada pour les PARA selon la procédure de Natation Canada. Indépendamment des épreuves individuelles et de la classification des nageurs, les deux nageurs et les deux nageuses ayant obtenu le meilleur cumulatif de points sur leurs 3 meilleures performances des finales et/ou de l'épreuve finale par le temps homme et femme seront retenus sur l'équipe. Le calcul du cumulatif des points se fera sur les deux compétitions identifiées. Seul le meilleur pointage réalisé lors des deux compétitions de qualification sera gardé pour chacune des épreuves.

Note importante : Les nageurs doivent avoir reçu au préalable une classification de niveau national de paranatation en bonne et due forme avant leur participation à la sélection.

Choix des épreuves

La sélection dans une épreuve ne garantit pas que le nageur va nager cette épreuve lors des Jeux.

L'entraîneur-chef aura le dernier mot dans la décision du choix des épreuves et dans la sélection des équipes de relais dans le but de bâtir la meilleure équipe possible pour les Jeux.

Admissibilité des concurrents:

- Tous les nageurs doivent être membres inscrits et en règle de Swimming/Natation Canada.
- Tous les nageurs participant aux épreuves des Olympiques Spéciaux doivent être membres inscrits et en règle d'Olympiques Spéciaux Canada et de Swimming /Natation Canada et s'être qualifiés lors d'épreuves homologuées par Olympiques Spéciaux Canada ou SNC.

Sont exclus des Jeux du Canada :

- a) Les athlètes détenant ou ayant détenu un brevet SR1 ou SR2 (tel que défini par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada);
- b) Les athlètes faisant ou ayant fait partie de l'équipe nationale senior;
- c) Les athlètes réguliers détenant ou ayant détenu un brevet senior (tel que défini par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada) et les athlètes PARA détenant ou ayant détenu un brevet senior (tel que défini par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada) pour au moins deux ans;
- d) Les athlètes ayant participé aux Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth, Jeux olympiques, Jeux FISU, championnats pan-pacifiques, championnats du monde aquatiques seniors, Jeux paralympiques, championnats du monde de natation du CIP ou aux Olympiques spéciaux mondiaux.

Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison du statut de son brevet ou de son statut de membre de l'équipe nationale (c.-à-d. qu'un athlète ne sera pas exclu s'il devient membre de l'équipe nationale senior pour la première fois ou s'il obtient son brevet après le 1 mai 2017).

* Les nageurs détenant un brevet C selon la définition du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada ou qui font partie de l'équipe nationale senior depuis moins d'un an peuvent être jugés admissibles. La demande doit être présentée par le chef de mission et approuvée par le comité des sports du Conseil des Jeux du Canada.

Critères de sélection des entraîneurs génériques et PARA et OSQ.

Tous les entraîneurs doivent être inscrits auprès de Natation Canada, leur fédération provinciale ou territoriale et être membre de l'Association canadienne des entraîneurs et instructeurs de natation (ACEIN).

Les entraîneurs adjoints sur le formulaire d'inscription officiel doivent posséder une certification complète de niveau 3 (volets théorique, technique et pratique) du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), ou la certification Compétition – Développement du nouveau PNCE (statut « formé(e) »). Cette certification doit avoir été obtenue au moins 90 jours avant l'ouverture des Jeux (c.-à-d. avant le 1er mai 2017).

Quatre entraîneurs, dont un minimum d'un entraîneur féminin, seront sélectionnés par le directeur performance et relève en tenant compte des facteurs suivants :

- Le nombre d'athlètes sélectionnés sur l'équipe (incluant paranageurs) et ayant accepté l'invitation.
- Les performances sur la charte des performances FINA **la plus récente publiée** des athlètes sélectionnés sur l'équipe (incluant les paranageurs).

- L'entraîneur sélectionné devra faire la preuve qu'il encadre et supervise l'entraînement de l'athlète, conférant ainsi la place à titre d'entraîneur sur l'équipe. Il en est de même pour tous les entraîneurs sélectionnés.
- L'entraîneur sélectionné pourra se voir assigner des nageurs génériques, PARA ou OSQ.
- L'équipe d'entraîneurs sera sélectionnée en fonction des besoins généraux et spécifiques de l'équipe.

Note : Les entraîneurs génériques encadrent aussi les athlètes PARA et OSQ